

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 28 avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Romain MARTINEAU.

Date de la convocation : Le 24 avril 2026

Etaient présents : Mme Elizabeth AZEVEDO, Mme Stéphanie DICHE, Mme Angélique ERNAULT, Mme Aurélie FANTINO, M. Rainier GOURMAUD, Mme Marie JUMEAU, M. Jérôme JUSSIAME, M. Romain MARTINEAU, Mme Orlane MILLIOT, M. Jean-Noël PAPUCHON, Mme Maryse RENAUD, M. Sébastien ROUIL, M. Éric SOULAT, M. Quentin THOMAS, Mme Séverine TRICHARD

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme Angélique ERNAULT

Ouverture de séance : 19h00

Délibération N°31-2026 : Abrogation de la délibération N°23-2026 et subventions aux associations

La secrétaire de séance du conseil municipal du 21 avril 2026, étant concernée, est sortie lors du vote des subventions aux associations, les débats n'ont donc pas été consignés. M. le maire propose donc d'abroger la délibération N°23-2026 et de soumettre à nouveau les subventions aux associations au vote du conseil municipal.

Monsieur le Maire rappelle que lors du vote du budget, il a été prévu une enveloppe globale au compte 65748 « Autres personnes de droit privé ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- D'abroger la délibération N°23-2026

Les membres des bureaux des associations concernés par cette délibération sont sortis au moment du vote de la subvention de leur association : M. Jean-Noël PAPUCHON pour Archigny Accueil et Fêtes ; Mme Elizabeth AZEVEDO et Mme Marie JUMEAU pour l'Association pour la Protection du Patrimoine et de l'Environnement d'Archigny ; Mme Aurélie FANTINO, Mme Marie JUMEAU et M. Sébastien ROUIL pour l'APE

- D'accorder les subventions suivantes :

	Montant accordé
Comité de Jumelage-Coopération Archigny - Wawa2	300 €
Archigny Accueil et Fêtes	500 €
Les Cousins Acadiens du Poitou	300 €
L'Association Dem'Arch Coopérative	600 €
Moto Club Archigny Les Pédaches	500 €
L'ACCA Archigny	500 €

AR Prefecture

086-218600096-20260428-DL_31_2026-DE
Reçu le 29/04/2026

L'Association pour la Protection du Patrimoine et de l'Environnement d'Archigny	400 €
ArchiGood	400 €
APE	500 €
Parole de Chat	400 €
ADMR	900 €
La Ligue Contre le Cancer	200 €
ELA	150 €
	5 650,00 €

Fait à Archigny,

Pour extrait certifié conforme,

**Le Maire,
Romain MARTINEAU**

**La secrétaire de séance,
Angélique ERNAULT**



AR Prefecture

086-218600096-20260428-DL_31_2026-DE
Reçu le 29/04/2026